

BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-ROBERT Année 2022



Dossier spécial

VIVRE AVEC LES PLANTES
Fleurissement, entretien, déchets végétaux



SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire et du Conseil Municipal</i>	1
<i>Hommage à Philippe Hampikian</i>	2
<i>Votre Conseil Municipal</i>	3
<i>Démarches administratives</i>	4
<i>Recensement de la population 2023</i>	5
<i>Accueil des nouveaux habitants</i>	5
<i>Budget de la commune</i>	6
<i>Projet d'antenne de téléphonie mobile</i>	7
<i>Plan Local d'Urbanisme (PLU)</i>	7
<i>Ramassage et traitement des ordures ménagères</i>	8
<i>Services de transport</i>	9
<i>Projets et informations diverses</i>	9
<i>La région Nouvelle Aquitaine</i>	13
<i>Tourisme et patrimoine</i>	14
<i>Dossier spécial : vivre avec les plantes</i>	16
<i>Focus sur le métier de « cantonnier »</i>	20
<i>La tribune des associations et clubs saint-robertois</i>	22
<i>Album photos – L'année 2022 en « cartes postales »</i>	32
<i>Commerce, artisanat, vie économique</i>	35
<i>Numéros utiles</i>	37

Le mot du Maire et du Conseil Municipal

Chères Saint-Robertoises et chers Saint-Robertois,

Le Conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous présenter cette édition 2022 du bulletin municipal.

Cette année fut bien entendu marquée par le décès brutal de notre maire, Philippe HAMPIKIAN, survenu le 9 juin, alors qu'il était tout juste de retour d'Oberreichenbach, notre village jumelé, en Allemagne. Outre la perte d'un ami cher, d'un maire apprécié des villageois, ce fut aussi un grand bouleversement pour la municipalité. La préfecture a fixé au 28 août l'élection en vue du renouvellement du siège laissé vacant au sein du conseil municipal. C'est Sylvie, épouse de Philippe, qui a été élue conseillère à l'issue du premier tour. J'ai moi-même été désigné comme maire par les conseillers municipaux, le 8 septembre, avec pour ambition de poursuivre le travail amorcé par Philippe.

Nous avons, cette année, maintenu les activités du village, malgré les tristes événements que nous avons traversés, avec le décès de plusieurs habitants très appréciés et très actifs, qui resteront dans nos mémoires. Ainsi, le 8 juillet, nous avons pu enfin organiser l'inauguration de la place. Nous avons également pu mener à leur terme deux projets initiés par Philippe : la journée du patrimoine sur le thème de l'eau (18 septembre) et le rallye corrézien des plus beaux villages de France (25 septembre). Notre secrétaire de mairie, Paula, nous a remarquablement épaulés pour concrétiser ces deux projets. A ce propos, je tiens à remercier l'ensemble des associations et les commerçants qui ont très bien animé le village durant la période estivale. Je tiens également à remercier l'équipe municipale pour le travail réalisé afin de préserver l'attrait de notre commune. Et merci, bien entendu, aux habitants pour le soutien qu'ils m'ont témoigné. Tout cela porte ses fruits, et c'est avec plaisir que j'ai, à de nombreuses reprises, recueilli les commentaires élogieux des visiteurs, appréciant l'accueil et l'ambiance d'un village vivant.

Il est important de maintenir toutes ces animations qui caractérisent le village de Saint-Robert (festival de musique, repas festifs, foire primée aux veaux, fêtes associatives, etc.). Par exemple, lors du traditionnel « repas des aînés » du 10 décembre, la journée a été marquée par l'amitié et la reconnaissance que nous portons à nos aînés. Avec mes collègues élus nous avons été heureux d'être à leurs côtés, et ce plaisir est avant tout celui de partager des moments de détente et d'entretenir les liens entre nous. Nous serons heureux de renouveler cette expérience en partageant la traditionnelle « GALETTE DES ROIS », le samedi 21 janvier à 15 heures, à la salle André Rousseau.

En ce qui concerne ce bulletin, nous avons décidé, cette année, de faire un focus sur l'écologie et les plantes qui nous entourent, pour pouvoir embellir notre village et nos jardins dans le respect des règles et dans le contexte des conditions climatiques de plus en plus difficiles.

Je vous souhaite bonne lecture

Claude ACHARD



Hommage à Philippe Hampikian



Philippe HAMPIKIAN, élu maire de Saint-Robert le 15 mars 2020, nous a quitté brutalement le 9 juin 2022, à l'âge de 61 ans. Fils d'Huguette DESCOMPS, native de Saint-Robert, il était très attaché à ce village où il avait passé ses vacances dès son plus jeune âge, dans la maison familiale. Il était très fier de revendiquer l'arrivée de ses ancêtres au tout début du XIXe siècle dans la commune. Il est vrai que ceux-ci ne venaient guère de loin (Ayen, Saint-Cyprien, Louignac...).

À l'approche de la retraite, Philippe a souhaité s'engager davantage pour Saint-Robert. Il disait « Ce village m'a beaucoup apporté, c'est à moi désormais de lui rendre la pareille ». Maire investi, enthousiaste, serviable, touche à tout, c'est en images que nous avons souhaité lui rendre hommage.



Avec le conseil municipal 2020



Cérémonie du 11 novembre 2020



Au volant de la Kangoo municipale



En Père-Noël



Avec Sonia Mériquot
le 4 juin 2022



À Salers, 21 mai 2022



Voyage à Oberreichenbach, 28-29 Mai 2022



Votre Conseil Municipal

Maire : Claude ACHARD
1er Adjoint : Jean-Pierre LUÇON
2ème Adjoint : Sylvie HAMPIKIAN

Conseillers municipaux

Josy ACHARD, Stéphanie COLAS, Olivier DESMAISON, Laurent FAUCHER, Sylvie FOUQUET,
 Laetitia MAURI, Christophe MESMIN, Liliane MOLENKAMP.

Les membres du conseil municipal sont à votre disposition pour tout échange. Sur simple demande à la Mairie, vous pouvez obtenir un rendez-vous ou être rappelé par téléphone.

Commissions municipales	Responsable ou titulaire
Aménagement et entretien du territoire, voirie, assainissement, agents Administration, secrétariat, finance Relations Sociales, affaires et transports scolaires Tourisme et culture Gestion des biens communaux : salles, locations, mairie, église, cimetière Associations, sport, fêtes, cérémonies Artisans, commerces Communication Agriculture	Jean-Pierre Luçon Sylvie Hampikian Liliane Molenkamp Olivier Desmaison Josy Achard Jean-Pierre Luçon Stéphanie Colas Laetitia Mauri Laurent Faucher
Participations : agglomération, syndicats, associations	Responsable ou titulaire
CABB (Agglo de Brive) SIVOM Ayen SIEA Électrification CLECT CIPA Accessibilité SIRTOM (ordures ménagères) SEBB Plus Beaux Villages de France, Pays d'Arts et d'Histoire	Claude Achard Claude Achard Christophe Mesmin Claude Achard Laurent Faucher Jean-Pierre Luçon Liliane Molenkamp Stéphanie Colas Olivier Desmaison Olivier Desmaison

Les employés municipaux

Secrétaire de mairie : Paula DA SILVA
 Agent postal communal : Virginie FRELAT
 Agents techniques : Thierry LAPORTE, Catherine ORLUC, Sylvain SENGENS

Démarches administratives

Mairie de Saint-Robert



La Mairie de Saint-Robert est à votre service pour vous renseigner ou vous orienter sur toute demande administrative (état civil, urbanisme, location de salle, etc.).

Tél. : **05 55 25 11 12**

Adresse électronique (e-mail) : **commune.saint-robert@wanadoo.fr**

Ouverture : le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9 h à 12 h.

le dernier samedi du mois de 9 h à 12 h.

sur rendez-vous auprès des élus.

Pour recevoir la lettre d'information municipale, il suffit de le demander à la Mairie en fournissant votre nom et votre adresse email (environ un envoi par mois, en fonction de l'actualité).

Déclarations dématérialisées

Depuis le 1er janvier 2022, dans chaque commune, les usagers peuvent désormais déposer en ligne sans frais, sous format électronique, les demandes d'autorisation d'urbanisme, et notamment les demandes de permis de construire et déclarations préalables de travaux (DP).

Rendez-vous sur le site de la Mairie **www.saintrobert.fr** (le lien est sur la page d'accueil, faites défiler le menu).

Téléservices

De nombreux services administratifs sont disponibles sur le site **service-public.fr** (site officiel de l'administration française). Par exemple :

- Changement d'adresse
- Demande d'acte d'état civil
- Demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- Demande en ligne de certificat non gage et non opposition
- Guichet-entreprises : guichet unique pour la création d'entreprise, etc.



Vous pouvez également réaliser vos démarches liées à l'immatriculation des automobiles, au permis de conduire, à la carte d'identité et au passeport sur le site de **ants.gouv.fr** (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

Attention, vérifiez bien que vous êtes connecté à ces adresses précises, car la DGCCRF (répression des fraudes) met en garde contre des arnaques relayées par de « faux sites administratifs ».

Maison France Services à Ayen

La Maison de services au public d'Ayen, labellisée maison France Services depuis fin 2019, est la disposition des habitants de Saint-Robert. Elle peut vous accompagner dans un grand nombre de démarches : emploi, famille, santé, défense des droits, logement, transports, culture et tourisme, démarches administratives en lignes (voir ci-dessus).



Le personnel, spécialement formé par les partenaires de l'établissement, peut vous accompagner dans vos démarches et vous proposer des ateliers d'informatique. Vous trouverez sur place un ordinateur, en accès libre et gratuit, un scanner, une photocopieuse. Les animatrices, vous réserveront le meilleur accueil possible. Pour les dossiers complexes, un premier contact téléphonique ou par courrier électronique est conseillé pour une prise de rendez-vous personnalisée.

Notez que des permanences sont régulièrement assurées (Mission Locale, Maison de l'Habitat, Croix Rouge, ALDATH, Relais Infos Jeunes).

- Adresse : 41, place Louis Mareuse. Tél : 05 55 25 76 12 - E-mail : rsp.mairieayen@orange.fr
- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, 9 h-12 h et 14 h-16 h 30. Samedi de 9 h à 12 h.

Pour davantage d'informations sur les services proposés et les permanences : voir sur le site de la mairie d'Ayen (www.ayen.fr), sous l'onglet Vie Pratique.

Recensement militaire



Il concerne les garçons et filles de nationalité française, dès l'âge de 16 ans. Il suffit de se présenter à la mairie de son domicile muni de sa carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

La mairie remettra une **attestation de recensement**. Celle-ci est **obligatoire** : pour se présenter à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, etc.) ; pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la

Défense (JAPD) ; pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

En cas de perte ou de vol de l'attestation, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont dépend l'intéressé.

Recensement de la population 2023

À l'initiative de l'INSEE, le **recensement de la population aura lieu à Saint-Robert du 18 janvier au 19 février 2023**. Les articles 156 à 158 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité encadrent cette opération. Ils définissent notamment le partenariat entre l'INSEE et les communes pour sa réalisation.

M. Cyril MEUNIER, agent recenseur recruté par la mairie, recevra une formation dispensée par l'INSEE. Il sera muni d'une carte officielle vous permettant de l'identifier clairement. Il vous remettra le questionnaire, à remplir sur papier, ou les instructions pour répondre en ligne, sur Internet (site Le-recensement-et-moi.fr). Les questionnaires papiers seront relevés par la suite, sur rendez-vous.

Une lettre d'information concernant les modalités du recensement est distribuée en début d'année. Cette opération est l'affaire de tous et son succès dépend de la **bonne participation de la population**. Nous comptons sur vous !



Accueil des nouveaux habitants

La Mairie est à la disposition de toutes les personnes et familles nouvellement arrivées dans le village, ainsi que de ceux qui auraient pour projet de s'installer chez nous, pour les aider dans leurs formalités.

Nous reprenons ici la phrase fétiche de Philippe Hampikian ; « **Chabatz d'antrar** » : Finissez d'entrer ».

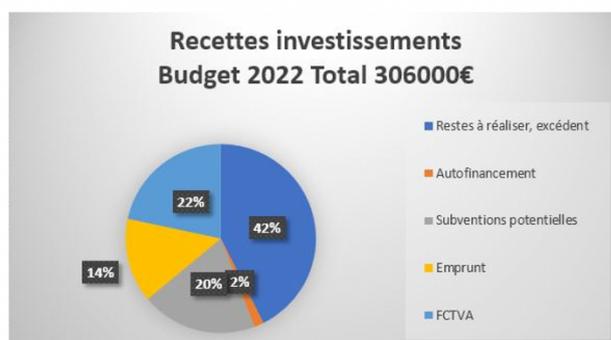
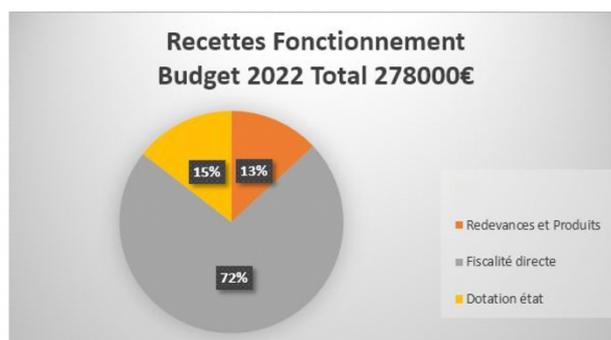
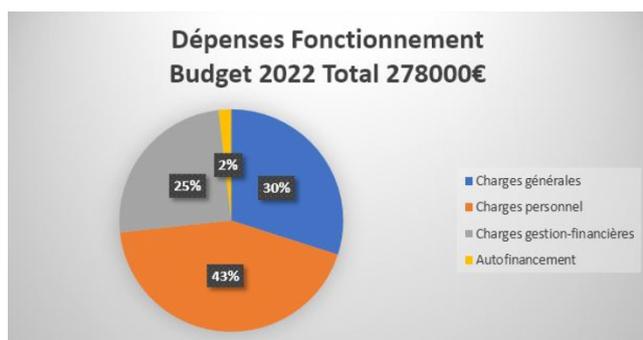
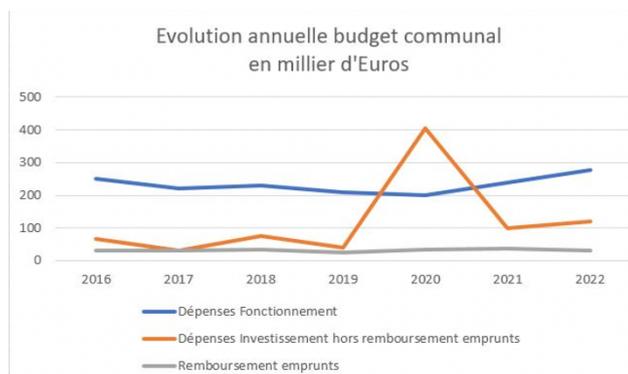


INVITATION - La municipalité de Saint-Robert invite les habitants à partager la traditionnelle « **GALETTE DES ROIS** », le **samedi 21 janvier à 15 heures, à la salle André Rousseau**. Nous convions chaleureusement les nouveaux habitants à se joindre à nous, afin de faire plus amplement connaissance et de découvrir la convivialité qui anime notre village.

Budget de la commune

La municipalité maintient l'objectif de désendettement fixé en 2020. Les dépenses sont rationalisées de manière à éviter le recours aux emprunts. Nous anticipons également pour nous adapter à l'accroissement des dépenses liées à la crise énergétique.

Pour ceux qui souhaiteraient des informations complémentaires, nous rappelons que le budget détaillé peut être consulté à la Mairie.



Focus : les dépenses affectées au SIVOM d'Ayen

Le SIVOM d'Ayen (Syndicat Intercommunale à Vocations Multiples) est un établissement public de coopération intercommunale ayant vocation à gérer les dépenses relatives à la scolarisation des enfants (cantine, garderie, piscine, etc.) et au service de lutte contre l'incendie. Il regroupe 11 communes, dont Saint-Robert, représentant une population totale d'environ 5000 habitants.

La participation communale totale de Saint-Robert au SIVOM, pour l'année 2022, s'élève à **29996 €**, une somme principalement affectée aux frais de scolarisation des enfants du village.

Projet d'antenne de téléphonie mobile



Le Gouvernement a engagé depuis 2018, en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile, un plan national baptisé « New Deal mobile », visant à assurer une couverture 4G de qualité sur l'ensemble du territoire français.

L'arrêté du 1er février 2022 (Journal officiel du 16/02/2022) a fixé la première liste de zones à couvrir au titre de l'année 2022. Le village de Saint-Robert est visé par cet arrêté, parmi 500 communes.

L'arrêté du 1er février 2022 précise que les zones ont été identifiées par le Gouvernement en concertation avec les collectivités territoriales. De fait, l'installation d'une antenne relais ne relève pas d'une volonté de la municipalité, mais d'une décision de l'État.

La société Free Mobile a été désignée « leader » sur le projet d'implantation d'une antenne relais multi-opérateurs à Saint-Robert. Trois terrains municipaux lui ayant été proposés au printemps 2022, l'opérateur avait initialement établi que l'implantation sur un terrain communal situé rue Raphaël Gasperi, à proximité du stade de football, était la seule solution permettant d'accéder à la couverture maximale imposée par le gouvernement tout en respectant les règles d'urbanisme. Un modèle tubulaire avait été proposé afin de limiter l'impact visuel de l'antenne.

Face à l'opposition des riverains et de nombreux habitants du village, en octobre 2022 la municipalité a proposé à l'opérateur Free Mobile l'implantation de l'antenne sur un terrain privé, situé à distance des habitations et en dehors du périmètre de protection des monuments historiques. Le maire, Claude ACHARD, a demandé la suspension du précédent projet, dans l'attente de l'analyse de faisabilité de la nouvelle proposition.

En novembre 2022, la société Free Mobile a informé la municipalité que le terrain proposé répondait techniquement aux objectifs à atteindre en termes de couverture et pouvait être retenu comme site d'implantation de l'antenne. Il ne s'agira plus d'un mât tubulaire, mais d'un pylône angulaire standard, d'une hauteur d'environ 42 m.

En principe, la date prévisionnelle de début des travaux, initialement fixée au 23 mai 2023, devrait être maintenue ; pour une mise en service de l'antenne en février 2024.

Si vous souhaitez en savoir plus, deux documents sont à votre disposition à la mairie :

- un dossier d'information réalisé par l'opérateur Free Mobile. Le document est aussi disponible en ligne sur le site de la mairie www.saintrobert.fr ou peut vous être adressé par e-mail en version numérique sur simple demande – Attention, le projet qui y figure est l'ancienne version, désormais obsolète.
- un dépliant sur la mesure d'exposition aux ondes édité par l'État et l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences).

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Depuis la décision du conseil municipal du 2 juillet 2014, Saint-Robert participe à l'élaboration d'un PLU, par l'intermédiaire d'un groupement de commande relevant du SIVOM d'Ayen. Ce PLU, en cours d'instruction, ne deviendra applicable qu'aux termes des travaux dûment achevés et validés réglementairement par toutes les parties concernées. La procédure d'élaboration du PLU oblige notamment à la réalisation d'une **enquête publique, qui se déroulera au début de l'année 2023.**

Attention : Saint Robert est membre de l'association des « **Plus Beaux Villages de France** ». Ce label est très important pour notre développement. Le conserver est l'affaire de tous : il est nécessaire de se conformer aux règlements généraux et aux prescriptions des ABF (Architecte des Bâtiments de France) pour y prétendre. Ceci est évidemment vrai pour le centre bourg, mais aussi pour ses abords, auxquels les juges de l'association Plus Beaux Villages de France une grande importance. Si vous rencontrez des difficultés dans vos projets architecturaux, n'hésitez pas à impliquer la Mairie qui vous aidera à trouver des solutions.

Ramassage et traitement des ordures ménagères

Calendrier du premier semestre

Mon calendrier de collectes

Jours fériés Le Sirtom vous rappelle l'organisation concernant les jours fériés :
Si votre jour de collecte «tombe» un jour férié :
la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine



Ordures Ménagères

Lundi



Collecte Sélective

Lundi semaine impaire

Janvier 2023			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
1 D			1 M			1 M			1 S			1 L	Férié	18	1 J		
2 L			2 J			2 J			2 D			2 M			2 V		
3 M			3 V			3 V			3 L			3 M			3 S		
4 M			4 S			4 S			4 M			4 J			4 D		
5 J			5 D			5 D			5 M			5 V			5 L		
6 V			6 L			6 L			6 J			6 S			6 M		
7 S			7 M			7 M			7 V			7 D			7 M		
8 D			8 M			8 M			8 S			8 L	Férié	19	8 J		
9 L			9 J			9 J			9 D			9 M			9 V		
10 M			10 V			10 V			10 L	Férié	15	10 M			10 S		
11 M			11 S			11 S			11 M			11 J			11 D		
12 J			12 D			12 D			12 M			12 V			12 L		
13 V			13 L			13 L			13 J			13 S			13 M		
14 S			14 M			14 M			14 V			14 D			14 M		
15 D			15 M			15 M			15 S			15 L			15 J		
16 L			16 J			16 J			16 D			16 M			16 V		
17 M			17 V			17 V			17 L			17 M			17 S		
18 M			18 S			18 S			18 M			18 J	Férié		18 D		
19 J			19 D			19 D			19 M			19 V			19 L		
20 V			20 L			20 L			20 J			20 S			20 M		
21 S			21 M			21 M			21 V			21 D			21 M		
22 D			22 M			22 M			22 S			22 L			22 J		
23 L			23 J			23 J			23 D			23 M			23 V		
24 M			24 V			24 V			24 L			24 M			24 S		
25 M			25 S			25 S			25 M			25 J			25 D		
26 J			26 D			26 D			26 M			26 V			26 L		
27 V			27 L			27 L			27 J			27 S			27 M		
28 S			28 M			28 M			28 V			28 D			28 M		
29 D						29 M			29 S			29 L	Férié	22	29 J		
30 L						30 J			30 D			30 M			30 V		
31 M						31 V						31 M					

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 Brive Cedex - Tel. 05 55 17 65 10 - N°Vert 0800 204 054

sirtom@sirtom-brive.fr www.sirtom-region-brive.net Sirtom de la Région de Brive



Tri sélectif



Cette année encore, le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Brive) rappelle les progrès réalisés pour recycler les ordures ménagères grâce au tri sélectif, dont la réussite relève entre autres de l'engagement de tous les citoyens.

Le volume des ordures ménagères (non triées) est passé de 304 kg/an/habitant en 2009 à 187 kg/an/hab. en 2021. Parallèlement, le tri sélectif s'est accru de 30 à 61 kg/an/hab.

L'objectif fixé par le SIRTOM est de réduire le volume des ordures ménagères à 150 kg/an/hab. en 2025.

Le tri à la source des déchets biodégradables, prévue à l'horizon du 1^{er} janvier 2024, va très certainement y contribuer (voir aussi page 19).

Lutte contre les dépôts sauvages

Les dépôts illégaux de déchets divers (déchets de construction ou de démolition, mobilier, électro-ménager, ordures ménagères, etc...) sont sources de nuisances, de pollution, d'insalubrité. Ils sont considérés comme des infractions encadrées par une dizaine de références légales relevant du Code Général des Collectivités territoriales, du Code de l'environnement et du Code Pénal et du Code de la Voirie Routière.

La Gendarmerie Nationale, le Département de la Corrèze et l'ADM 19 (association des maires et des présidents d'intercommunalités de la Corrèze) ont décidé de lancer une stratégie collective de lutte contre ces dépôts dits « sauvages ». Cette campagne est encadrée juridiquement par plusieurs articles du code général des collectivités territoriales, du code de l'environnement et du Code Pénal.

Il est rappelé que le maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune. Il peut engager une poursuite administrative ou judiciaire. Le producteur ou le détenteur des déchets encourent une amende pouvant aller de 35 € à 15 000 €, selon la gravité de l'infraction, ainsi que la mise en demeure de nettoyer le site de dépôt. Dans certains cas, le véhicule ayant servi à transporter les déchets peut être confisqué.

Le département de la Corrèze rappelle que son territoire est couvert par un réseau dense de déchetteries ouvertes au public, qui offre la possibilité d'éliminer via un circuit maîtrisé les déchets encombrants, les végétaux, les gravats.

La municipalité de Saint-Robert rappelle que les poubelles publiques de la place de la Prévôté et du cimetière n'ont pas vocation à recevoir des ordures ménagères.

Services de transport

Transports scolaires



Depuis la rentrée 2021, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) organise les services de Transport Scolaire sur son territoire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.agglodebrive.fr (voir lien complet ci-dessous).

Transports en commun

À l'heure actuelle, aucune ligne régulière de transport en commun ne dessert la commune de Saint-Robert. Si toutefois vous souhaitez employer un des réseaux de proximité, vous trouverez de nombreuses informations sur Internet, en saisissant les liens « transports.nouvelle-aquitaine.fr » et « agglodebrive.fr/les-competences/transports/reseau-libeo ».

Une appli mobile gratuite « Libéo » (réseau de transport de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ou CABB) est désormais disponible pour les smartphones Android et Apple sur Google Play et Apple Store). Elle vous indique les arrêts de bus, les horaires de passages, les infos trafic, etc.

Covoiturage

Le service de covoiturage mis en place depuis 2015 par la commune d'Ayen avec les communes limitrophes a pour vocation de se développer. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Maison des Services d'Ayen (coordonnées page 4) ou vous connecter sur la plateforme : www.collectif-vivre-ensemble-durablement.com/covoiturage-ayen

Projets et informations diverses

La mise en valeur du « travail »



Le travail à ferrer les chevaux ayant appartenu au maréchal-ferrant Pierrot GROS, ancienne « figure » de Saint-Robert, se trouvait dans l'entrepôt qu'il possédait jadis rue Jean Ségurel. Ce travail est un dispositif imposant conçu pour maintenir et immobiliser les grands animaux (chevaux et bœufs) lors de la fixation des fers sur les sabots.

La famille MAZY, actuelle propriétaire du bâtiment, a généreusement fait don à la commune de ce très beau témoignage du patrimoine artisanal du village.

Après avoir été démonté bénévolement par MM. Lionel CHAUPRADE et Denis MOULENE, que nous remercions, le travail sera installé dans un lieu public, dont le choix n'est pas encore définitivement fixé. Il bénéficiera d'une couverture de tuile ou d'ardoise (selon les instructions des bâtiments de France), le mettant à l'abri des intempéries.

La restauration du rempart du jardin public

Notre ancien maire Philippe HAMPIKIAN avait constaté, depuis un terrain situé en contrebas, que l'abondance de lierre dissimulait un renflement du rempart soutenant le jardin public. Des travaux de consolidation ont donc été budgétisés et ont démarré fin novembre 2022. Un échafaudage a été installé par l'entreprise PASCAREL et fils, chargée du chantier. Hélas, une fois le lierre élagué, les maçons ont constaté que les dégâts étaient bien plus sérieux, avec notamment des pierres formant une saillie de plus de 50 cm et un début d'effondrement de la terrasse. Un expert a établi l'ampleur des travaux nécessaires à la restauration de cet ouvrage médiéval. Le chantier durera donc plus longtemps que prévu et un nouveau plan de financement va être établi afin de rassembler des subventions. En raison du risque d'effondrement, **l'accès au niveau bas du jardin public est interdit jusqu'à la fin des travaux.**



Le rempart recouvert de lierre (2017)



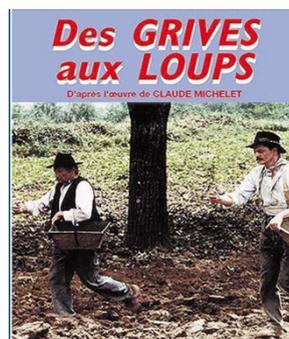
Le décrochement d'une partie du mur

Les travaux de l'église et la restauration des porches

Courant 2023, des travaux de rénovation vont être réalisés sur notre église : remaniement de la toiture, pose de grilles métalliques pour protéger les vitraux et fermer les ouvertures hautes, bloquant ainsi l'accès aux pigeons. La restauration des deux grandes portes extérieures a dû malheureusement être reportée à 2024, en raison de l'urgence et du coût des travaux de réparation du rempart.

La restauration des porches des anciennes fortifications (vieille rue et rue de l'abbé Aussine) débutera au cours du premier semestre 2023.

Les quarante ans du tournage de la série « Des grives aux loups »



En ces journées de l'été 1983, par la magie des décors, Saint-Robert s'était métamorphosé en « Saint-Libéral-sur-Diamond ». Ce village avait été imaginé par l'auteur corrézien Claude Michelet (décédé le 26 mai 2022) comme cadre de la saga romanesque de la famille VIALHE, dont fut tirée la mini-série télévisée « Des grives aux loups ». À l'occasion du tournage, les magasins et certaines façades de maison s'étaient changées en boutiques des années 1900 et sur la place trônait une jolie fontaine plus vraie que nature ! De nombreux habitants de Saint-Robert et les enfants de l'école furent engagés comme figurants, et certains tinrent même de petits rôles, à l'instar de Mmes Paulette DESCOMPS et Marie-André ROUSSEAU.

Annie GAUTHIER, présidente du comité de jumelage, envisage l'intervention d'une troupe de théâtre pour faire revivre les personnages de la série. D'autres idées sont actuellement à l'étude pour marquer l'événement : exposition de photos du tournage, projection publique des six épisodes, etc.

Les trente ans de la foire primée aux veaux



La municipalité de Saint-Robert organise, deux fois par an, une foire primée aux veaux de race limousine se tenant sur le foirail situé à côté de la salle Saint-Libéral. Nous remercions plus particulièrement M. Laurent FAUCHER, conseiller municipal, chargé de préparer cette manifestation.

La foire aux veaux de Saint-Robert, qui témoigne d'une tradition très ancienne, a été recréée en 1993 à l'initiative de M. Jean-Louis DESCOMPS, alors maire de la commune. Elle fêtera donc ses 30 ans en 2023.

Les deux dates annuelles sont fixées avec une certaine précision :

- le lundi précédent le lundi de Pentecôte (date fixée en fonction de celle de Pâques, soit généralement entre mi-mai et mi-juin).
- le lundi le plus proche de la « fête de l'Immaculée Conception » (8 décembre), date qui coïncide avec les plus grandes foires de la Corrèze.

Ces dates peuvent être ajustées en fonction du calendrier départemental des foires primées aux veaux, établi par la chambre d'agriculture de la Corrèze (« Corrèze et territoire »).

Chaque foire aux veaux de Saint-Robert rencontre un réel succès auprès des éleveurs et acheteurs. Elle propose à la vente environ 50 veaux, venus de Corrèze et des départements voisins, sur un rayon d'environ 50 km. Les acheteurs et mandataires viennent, quant à eux, de la France entière ; notamment du marché parisien de Rungis. L'édition de décembre 2022 a permis à Saint-Robert de détenir le record du veau le plus cher de France à cette date !

Chaque édition rassemble environ 200 participants, auxquels vous êtes tous invités à vous joindre.

Le tour de France féminin à Saint-Robert



Le mardi 25 juillet 2023, dans l'après-midi, le parcours du tour de France Féminin passera par Saint-Robert, à l'occasion d'une étape de 147 km reliant Collonges-la-Rouge à Montignac-Lascaux. Les participantes arriveront dans le village par la rue Edmond Michelet, après avoir gravi la côte des Andrieux, puis continueront en empruntant l'avenue Henri Queuille en direction de Hautefort.



L'évènement sera très probablement l'occasion d'une affluence de visiteurs. La municipalité et les associations se mobiliseront pour embellir et animer le village lors de cette journée mémorable, en pleine période estivale.

L'ICA du Canton de l'Yssandonnais - Secteur OBJAT

L'ICA, **Instance de Coordination de l'Autonomie**, est une association loi 1901 dédiée aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

Guichet de proximité

Accueil, Information : les coordinatrices accueillent au bureau de l'Instance ou au téléphone, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants pour une primo-information (aides financières dans le cadre de l'emploi d'une aide à domicile, habitat, différents services : téléassistance, portage repas...)

Aide aux démarches administratives : constitution de dossier APA, MDPH, caisse de retraite...

Service de coordination

Les coordinatrices organisent avec les professionnels médicaux, sociaux, paramédicaux, les services à la personne, l'hospitalisation, les sorties d'hospitalisation des personnes âgées. Elles recueillent les besoins des personnes et font une primo-évaluation à domicile de la situation globale de la personne, font un suivi et un accompagnement des personnes et des aidants. Elles partagent les informations avec les professionnels. Elles orientent vers les professionnels ou mobilisent des dispositifs.

Veille et alerte

L'ICA doit repérer les personnes en situation de fragilité et partager avec les professionnels du territoire, suivre ces situations et orienter les personnes selon les besoins.

Prévention de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement

L'ICA met en place des ateliers de prévention (gymnastique douce, etc.) pour maintenir le bien-être physique et un réseau « Voisineurs » pour lutter contre l'isolement.

Numérique

L'ICA doit accompagner les personnes à la transition numérique.

Service mandataire

Aide à la gestion administrative dans le **cadre de l'emploi d'une aide à domicile par un particulier employeur** (déclarations URSSAF, contrat de travail, fiches de paie, etc.)



Le service mandataire est un service permettant **une réduction d'impôts de 50%** ou un **crédit d'impôts de 50% sur l'ensemble des frais.**

Vos interlocutrices :
Véronique BEYNET
Brigitte VILLENEUVE
HORAIRE DE PERMANENCE
Mardi et jeudi : 9 h-12 h.



ICA secteur Objat
Mairie, place Charles de Gaulle 19130 OBJAT
Tél. : 05.55.25.82.25
Mail : instance.secteuobjat@orange.fr



La région Nouvelle Aquitaine



Après la communauté d'agglomération de Brive (CABB) en 2020 et le conseil départemental de Corrèze en 2021, nous avons choisi cette année de vous présenter les actions de **la Région Nouvelle Aquitaine**.

Celle-ci est née en 2016 de la fusion entre les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Plus grande région de France, sa superficie dépasse celle de l'Autriche. Elle regroupe 12 départements et compte plus de 6 millions d'habitants. Son actuel président est Alain Rousset (PS), élu en 2016 et réélu en 2021. Les services centraux du Conseil Régional se situent à Bordeaux, capitale régionale, mais Limoges et Poitiers accueillent quelques services annexes.

La Région Nouvelle Aquitaine exerce des compétences majeures, notamment dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et des transports. Ces compétences ont été renforcées par la loi « NOTRe » (nouvelle organisation territoriale de la République), du 7 août 2015. Au final, c'est au quotidien que nous bénéficions de ses actions et investissements.

Merci à M. Valéry ELOPHE, Conseiller Régional pour la région Nouvelle Aquitaine¹, qui nous a aimablement transmis toutes les informations ci-dessous.



Développement économique

La région définit l'orientation économique du territoire. Elle soutient la recherche et l'innovation et peut accorder des aides aux entreprises.

Environnement

Chef de file en matière de climat, de qualité de l'air, de politique énergétique, la région s'occupe globalement de la gestion des déchets.

Aménagement du territoire

La région est en charge du schéma régional d'aménagement du territoire, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elle participe au désenclavement des territoires ruraux.

Agriculture

La Nouvelle Aquitaine est la **première région agricole d'Europe**, en chiffre d'affaires. La région pilote des politiques d'agriculture et de développement rural à l'échelle régionale. Elle est en charge de la gestion, voire de la création, des Parcs Naturels Régionaux.

Tourisme

La Nouvelle Aquitaine est la **première région de France en nombre d'emplois liés au tourisme**. Elle définit les objectifs de développement, coordonne les initiatives de promotion. Elle encadre le comité régional du tourisme.

Culture, patrimoine

La région est compétente pour conduire l'inventaire général du patrimoine culturel. Elle gère les musées régionaux et le fonds régional d'art contemporain (FRAC). Elle est chargée de la protection du patrimoine.

Transports

La région gère notamment le réseau de TER (train express régional). Elle organise les transports routiers et scolaires depuis 2017. Pour en savoir plus, connectez-vous à « transports.nouvelle-aquitaine.fr ».

Logement, habitat, social

La région soutient l'accès au logement et l'amélioration de l'habitat. Elle soutient la rénovation urbaine et peut aider à l'installation de professionnels en zones déficitaires. Elle encadre la formation des travailleurs sociaux.

Enseignement, formation professionnelle, emploi

La région a la charge du fonctionnement et de l'entretien des lycées généraux et agricoles. Elle participe au financement des sites d'enseignement supérieur. Elle coordonne le service public régional de l'orientation, finance la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, gère l'apprentissage et les formations en alternance, s'occupe de l'insertion des jeunes en difficulté.

Sports

La région construit et entretient les équipements des lycées. Elle subventionne des clubs et associations sportives. Elle est en charge des CREPS, qui encadrent le sport de haut-niveau.

Fonds européens,

La région est compétente pour gérer les subventions qui lui sont accordées dans le cadre des fonds européens de développement régional (FEDER, FEADER pour l'agriculture) et du fonds social européen (FSE).

¹ Les autres conseillers régionaux de la Corrèze sont : Pascal Cavitte, Pascal Coste, Sandra Delibit, Amandine Dewaele, Philippe Nauche, Anabelle Reydy, Françoise Serre.

TOURISME ET PATRIMOINE

Les Plus Beaux Villages de France

En 1982, Charles CEYRAC, ancien maire de Collonges-la-Rouge, a fondé le réseau des Plus Beaux Villages de France, qui a donc fêté cette année 2022 son **quarantième anniversaire**. C'est à l'issue de l'assemblée générale de l'association, à Salers (20 au 22 mai), où il s'est rendu en compagnie d'Olivier DESMAISON, que Philippe HAMPIKIAN, a eu l'idée d'un **rallye corrézien** participant au projet « 40 ans, 40 manifestations ».

Grâce au soutien des maires de Collonges-la-Rouge, Curemonte, Ségur-le-Château et Turenne, et à l'engagement de Paula DA SILVA (notre secrétaire de mairie) et de Cécile BERTRAND (qui a créé une très belle affiche), le rallye a pu voir le jour, le 25 septembre, malgré le décès de Philippe. Un tirage au sort, parmi les bulletins des participants ayant suivi plus de trois visites guidées, a permis de remettre aux deux gagnantes des paniers magnifiquement garnis par les cinq municipalités (produits locaux, articles culturels). Lors de la remise des récompenses, en présence des maires et/ou des représentants des cinq villages participants, il a été envisagé de renouveler cette manifestation initiée par Philippe Hampikian.



Le mois suivant, les 14 et 15 octobre, les communes de Curemonte, Collonges-la-Rouge et Turenne, en partenariat avec le Département de la Corrèze, ont été chargées de clôturer cette année de 40ème anniversaire. Ce fut l'occasion d'officialiser le classement du village corrézien de **Beaulieu-sur-Dordogne**, et de nos voisins du Lot, Rocamadour et Martel.

Nous constatons d'année en année, que bénéficier du sceau des « Plus beaux villages de France » est un véritable atout pour Saint-Robert. En 2023, notre village devrait être audité par l'association. La municipalité est bien décidée à s'engager pour obtenir le renouvellement de ce précieux label.



Le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoises



Installé au Manoir des Tours, à Allasac, le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise (VAH) compte aujourd'hui près de cinquante communes adhérentes.

Les actions du PAH à Saint-Robert en 2022

Visite : le mercredi 13 avril, un groupe de 25 personnes a suivi Mme Agathe CHATELLIER, médiatrice culturelle au PAH, pour une visite guidée du bourg. L'église, les paysages, la géologie ou encore les maisons nobles du bourg ont été présentées.

Spectacle : le vendredi 26 août, plus de cent personnes se sont rassemblées derrière l'église pour assister au spectacle de musique et de danse contemporaine « Libre comme l'air », de l'association briviste New Danse Studio. Une présentation flash de l'église et du paysage a été proposée en introduction par M. Thomas JACQUEMENT, médiateur culturel au PAH.

Randonnée : le 18 septembre, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, le PAH et la commune de Saint-Robert ont organisé une randonnée patrimoine sur le thème de l'eau dans le village. Au programme : les puits et les citernes, l'histoire de l'adduction en eau potable dans la commune et la station de pompage de « Touron » installée dans les années 1930.

Exposition : du 19 au 30 septembre était présentée salle André Rousseau l'exposition « L'aventure du rail ». Elle retrace l'histoire du chemin de fer à l'ouest de la Corrèze de 1912 à 1932. Saint-Robert fut desservi par une ligne de tramway, « le tacot », qui reliait Juillac à La-Rivière-de-Mansac. La fermeture prématurée de la ligne fut causée par la proximité des deux grandes lignes Brive-Limoges, les longs temps de trajet, l'inflation du prix du charbon et l'essor des véhicules motorisés.

L'année du PAH

- Le 11 février 2022 a eu lieu l'évènement « Les allumés de Juillac », fête des lumières participative qui a attiré plus de 1500 personnes. Le bourg a été illuminé par des installations artistiques créées par les élèves des écoles de Juillac, Chabrignac et Concèze, et par la population locale, encadrés par des artistes. Une prochaine édition est programmée en janvier 2023 à Ussac.
- En avril, le spectacle " La cité silencieuse " a été présenté en Alsace. Tiré du roman de l'historien Christophe Woehrle, il retrace l'histoire de l'évacuation des hospices civils de Strasbourg vers Clairvivre durant la Seconde Guerre mondiale. Il a été présenté devant plus de 400 personnes.
- Au cours de l'année scolaire 2021-2022, une centaine d'ateliers du patrimoine ont rassemblé plus de 2500 élèves. L'objectif est de permettre à chacun d'explorer l'histoire et le patrimoine local : les églises, les paysages, les monuments aux morts, les puits, les lavoirs, les anciens commerces, etc.
- Durant l'été et lors des vacances d'automne, plus de 80 animations ont été proposées. Elles ont attiré près de 2 000 participants de tous âges. Parmi ces animations : les spectacles « Des grives aux loups », tiré du roman de Claude Michelet, et « L'aventure du rail » ; les escape games « Le manoir hanté » à Allasac et « Clairvivre 1940 : mission radium » à Salagnac ; quatre visites théâtralisées (Donzenac, vallée du Brezou, Ségur-le-château, château de Pompadour), etc.
- Le PAH a édité cet année les livrets « Parcours Perpezac-le-Blanc », et « Parcours Juillac », disponibles en mairie et sur le site du PAH. Un projet similaire est à l'étude pour Saint-Robert.

Coordonnées : Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise, Manoir des Tours, 24 rue de la Grande Fontaine, 19240 Allasac. Tel. : 05 55 84 95 66. Mail : pah@vezereardoise.fr - www.vezereardoise.fr

La Fondation du Patrimoine

FONDATION



DU PATRIMOINE

Cette année, nous avons souhaité vous faire mieux connaître la fondation du patrimoine et les atouts qu'elle peut représenter pour notre village.

Vous avez peut-être, parfois, remarqué un petit label rouge fixé sur la façade d'une maison de caractère : « Fondation du patrimoine ». Par ailleurs, vous avez aussi peut-être entendu parler de l'incroyable résultat de la collecte lancée par la Fondation du Patrimoine en faveur de la reconstruction de Notre-Dame. Mais qu'en est-il de cette institution ?

Créée par une loi de 1996, puis reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité, le plus souvent non protégé par l'État au titre des monuments historiques. C'est ce que l'on appelle communément, et de façon non péjorative, « le petit patrimoine » : celui des églises et chapelles de campagne, des fontaines, lavoirs et pigeonniers, sans oublier l'habitat vernaculaire.



Certes, on ne peut protéger tous les édifices anciens au titre des monuments historiques, cependant l'harmonie architecturale et le caractère local des agglomérations doivent être préservés, car ils participent à la qualité de vie de tous. C'est là la véritable raison d'être de la Fondation, au-delà de son appui ponctuel sur de grands projets patrimoniaux. Avec le temps son action s'est élargie : désormais les patrimoines naturels, industriels et immatériels (savoir-faire artisanaux) font partie de son spectre d'intervention.

Pour agir la fondation dispose principalement de deux leviers d'actions :

- Le premier, au profit des collectivités locales et associations, est l'organisation de collectes de dons permettant de compléter le financement d'un projet de restauration.
- Le second, le **label**, s'adresse aux particuliers, c'est-à-dire aux propriétaires privés.

Ce label permet de bénéficier d'une déduction fiscale et/ou d'une subvention lors de travaux de sauvegarde et de restauration d'un édifice bâti, non protégé au titre des monuments historiques, mais représentatif du patrimoine d'une région. De plus l'octroi du label à un particulier assure aux communes que les travaux engagés par leurs administrés seront déclarés et réalisés dans le respect du bâti, préservant par conséquent l'harmonie du centre bourg et assurant son intérêt touristique. Car une étude de la fondation le démontre bien : un euro investi dans le patrimoine générerait jusqu'à 21 euros de retombées économiques.

En résumé, pour la commune comme pour le particulier, la fondation est un facilitateur, présentant l'intérêt d'être un interlocuteur privilégié auprès de l'architecte des Bâtiments de France (ABF).

Pour plus d'informations, votre délégué à Saint-Robert : **Lionel CHAUPRADE** – Tel. : 06 50 53 61 97

Ou www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/limousin/presentation

- DOSSIER SPÉCIAL -

VIVRE AVEC LES PLANTES



Les plantes embellissent notre environnement, façonnent nos paysages, purifient l'air. Mais, autour des habitations, elles ont souvent besoin d'être « domestiquées » afin de garantir une parfaite cohabitation. Or, leur gestion n'échappe pas à la législation et fait l'objet de certaines réglementations.

Combattre les mauvaises herbes sans chimie

L'usage des produits phytosanitaires dans certains espaces publics (espaces verts, promenades, voirie) est interdit depuis le 4 février 2014, en application de la **loi n° 2014-110, dite « loi Labbé »**. On parle à son propos de mesures « **zéro phyto** ». Un arrêté du 15 janvier 2021 a étendu les zones d'application de cette loi et, depuis le 1er juillet 2022, de nouveaux lieux publics sont concernés : les campings, les cimetières, ainsi que certains terrains de sport, etc. Pour les particuliers et jardiniers amateurs, l'application de la loi Labbé a pris effet le 1er janvier 2019, avec interdiction d'acheter, utiliser et stocker un certain nombre de pesticides chimiques. En revanche, les produits de biocontrôle (larves de coccinelles, bacille de Thuringe, etc.), les produits chimiques « à faible risque » et les produits autorisés dans le cadre de l'agriculture biologique, restent autorisés et sont toujours disponibles à la vente.

Le but de cette loi est bien entendu de protéger la santé humaine, mais aussi l'environnement naturel des lieux d'habitation, et notamment les populations d'oiseaux, papillons et autres insectes, gravement fragilisées par l'usage des pesticides, y compris des désherbants (herbicides).

Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact positif de ces mesures sur la santé et l'environnement. En revanche, on remarque une conséquence bien visible : les « mauvaises herbes » tendent désormais à envahir les trottoirs, parterres, jardins publics et privés, etc. Ce phénomène ne se produit pas seulement dans les villages ruraux, mais concerne aussi les grandes agglomérations.

Bien sûr, on pourrait tolérer ces sauvageonnes : vergerette du Canada (1), ortie piquante (2), chélidoïne (3), pariétaire (4), chiendent, crépide, liseron, oseille sauvage, pissenlit, séneçon, silène, lierre, ronce, etc. Mais ces espèces tendent à proliférer rapidement et confèrent aux lieux publics un aspect mal entretenu.



1

2

3

4

Il est donc nécessaire de procéder à un désherbage mécanique ou thermique régulier, ce qui constitue une grosse charge de travail pour les cantonniers. Un geste citoyen limitant cette charge consiste à supprimer (en les cassant tout simplement à la main) les têtes fleuries des mauvaises herbes que vous pouvez repérer près de chez vous ou lors de vos déplacements dans le village. Cela évitera qu'elles ne montent en graines et ne se propagent. Il n'est pas interdit non plus de les arracher tout simplement !

Une autre solution consiste à semer ou planter, dans les lieux propices, notamment au pied des murs, des plantes ornementales qui occuperont la place des mauvaises herbes. Par exemple : achillée, ancolie, belle de nuit, campanule des Carpates, corbeille d'agent, joubarde, nigelle de Damas, pavot de Californie (5), rose trémière, sédum, érigoon ou vergerette de Karvinski (6), etc. En fin de saison, il suffira de les couper (vivaces) ou les arracher (annuelles) et elles devraient en principe revenir l'année suivante.



5

6

Lutter contre les plantes invasives

Contrairement aux mauvaises herbes, les plantes invasives ne sont pas originaires de nos contrées. Elles ont été importées, volontairement ou par accident, et se sont si bien acclimatées qu'elles envahissent certains espaces et peuvent déstabiliser leur écosystème. Elles constituent la quatrième cause du déclin de la biodiversité dans le monde. Très résistantes, il est difficile de les éliminer une fois installées.

La lutte contre les espèces invasives a constitué l'un des sujets majeurs de la « Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 ». Les espèces exotiques envahissantes sont en effet nuisibles à l'environnement, voire à la santé (ailante, ambroisie, berce du Caucase). En 2022, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires a lancé un appel à projets visant à en réguler les populations. L'Office National des Forêts (ONF), entre autres, est impliqué dans la lutte contre les espèces qui menacent l'écosystème forestier (ailante, robinier, berce du Caucase, laurier cerise, etc.). L'organisme « SNCF réseau » s'est également engagé à participer à l'éradication de ces espèces le long des voies ferrées.

Ailante glanduleux (frêne puant) : présent à Saint-Robert, cet arbre pouvant dépasser 20 m de hauteur est reconnaissable à ses feuilles palmées, ressemblant à celles du vinaigrier. Il pousse à grande vitesse et émet de nombreux rejets, pouvant former un bosquet qui s'accroît si on ne réagit pas. Il est recommandé de l'éliminer, en arrachant systématiquement les rejets et jeunes pousses et en détruisant autant que possible la souche.



Les ailantes peuvent aller jusqu'à gêner la vue depuis les terrasses (photo prise en 2017)



Buddleia (arbre à papillons) : également présent dans notre village, il est moyennement envahissant et il a même l'avantage de stabiliser les talus de terre. En revanche, mieux vaut éliminer rapidement les pieds qui poussent sur les murs ou dans les escaliers, car ils peuvent les fragiliser et, à terme, contribuer au déscellement des pierres.

Ambroisie : cette plante dont le pollen est très allergisant est désormais présente dans notre région. Véritable danger pour la santé publique, elle fait l'objet d'un plan de lutte. Pour y participer, il est important de savoir la reconnaître, d'arracher tout pied que l'on identifie, puis de signaler sa présence en mairie ou sur la plateforme interactive « signalement-ambroisie.atlasante.fr »



Plantes invasives à éviter au jardin : balsamine de l'Himalaya, canne de Provence, herbe de la pampa, renouée de Bohême, renouée du Japon, renouée de Sakhaline (grimpante), rhododendron des parcs. Attention, d'autres plantes, non classées invasives, peuvent aussi devenir envahissantes et produire un grand volume de déchets végétaux : acanthe, amour en cage (physalis), armoise arborescente, bourrache, chèvrefeuille arbustif, raisin d'Amérique (phytolaque), thuya des haies, valériane des murs.

Entretien des haies et les arbres

Les haies mitoyennes

La présence de haies ou d'arbres en mitoyenneté est une des principales sources de litiges entre voisins. En l'absence de règlements locaux spécifiques et en vertu de l'article 671 du Code Civil, la règle générale est de planter un arbre ou une haie :

- à 50 cm minimum de la limite de sa propriété leur hauteur ne dépasse pas 2 m,
- à 2 m minimum de la limite si leur hauteur dépasse 2 m².

L'entretien des végétaux (branches d'arbres notamment) dépassant sur un terrain voisin est à la charge de leur propriétaire.

² Source : service-public.fr (République Française)

Les abords des voies publiques

Le maire dispose de prérogatives relatives aux plantations situées aux abords des voies publiques. En vertu de l'article L.2212-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L.114-1 et L.114-2 du Code de la Voirie Routière, il doit veiller à maintenir « la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques ». Il peut à ce titre enjoindre aux propriétaires riverains d'élaguer les plantations gênantes, y compris lorsque celles-ci respectent les distances prévues à l'article 671 du code civil. Le maire dispose de la possibilité de faire exécuter d'office l'élagage des plantations qui empiètent sur les voies communales. Il a également la possibilité, si la mise en demeure des propriétaires négligents est restée sans résultat, de faire procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales ». Les frais afférents aux opérations sont à la charge des propriétaires.

La période de taille

Selon l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), la taille des haies agricoles est interdite entre le 1er avril et le 31 juillet, c'est-à-dire en période de nidification des oiseaux. Ce règlement ne concerne pas les particuliers, sauf en cas d'arrêté préfectoral local. Cependant, la Ligue de Protection des Oiseaux et l'Office Français de la Biodiversité recommandent d'éviter de tailler les haies des jardins entre le 15 Mars et le 31 Juillet, afin de protéger les oiseaux.

Procéder au débroussaillage

Le débroussaillage (ou débroussaillage) a notamment pour but de limiter les risques de propagation d'incendie dans les zones situées aux abords des forêts. Il consiste à réduire les matières végétales pouvant prendre feu et propager l'incendie aux habitations. Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes et d'éliminer des résidus de coupe (branchage, feuilles...).

Hors des territoires classés à risque d'incendie par la loi, une décision préfectorale peut imposer le débroussaillage jusqu'à 50 m autour des habitations.³ Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'un crédit d'impôt si vous employez une personne pour vos travaux de débroussaillage.



Utiliser le feu avec prudence

Selon les recommandations des pompiers de la Corrèze, l'usage du feu pour éliminer les déchets d'élagage et de débroussaillage est fortement déconseillé. Toutefois, si l'on s'en réfère à l'arrêté préfectoral du 07 Avril 2015, celui-ci reste autorisé dans certaines conditions, en période verte (du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} octobre au 14 février). Des règles strictes doivent être respectées :

- Le foyer doit être situé en dehors d'une parcelle incluant une habitation et se trouver à 50 m minimum de tout point sensible (habitation, bâtiment, voie routière).
- Les végétaux doivent être secs. Le sol doit être mis à nu sur une largeur de 10 m pour les tas de végétaux inférieurs à 3 m de diamètre (30 m pour les tas de plus de 3 m).
- Des moyens de lutte contre le feu doivent être disponibles à tout moment (tuyau d'arrosage).
- Le feu doit être allumé à partir de 10 heures du matin et les flammes doivent être éteintes à 16 h 30.
- La vitesse du vent doit être faible, compatible avec l'allumage du foyer.

En période rouge (définie par un arrêté préfectoral lié aux conditions climatiques), l'usage du feu est strictement interdit. En période orange (15 février au 31 mai et du 1^{er} juillet au 30 septembre), une dérogation peut être demandée auprès de la Direction Départementale des Territoires, au moins huit jours avant de procéder au brûlage. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie.

³ Source : correze.gouv.fr (préfecture de la Corrèze)

Éliminer les déchets verts

Les « biodéchets » (déchets de table, déchets d'entretien des parcs et jardins) représentent encore un tiers des déchets non triés finissant en décharge, ce qui contribue à l'émission de gaz à effet de serre. À l'inverse, leur transformation par compostage, épandage ou méthanisation, permet de valoriser ces déchets organiques bruts en une matière valorisable (compost ou digestat), adaptée aux besoins agronomiques des sols. En outre, cela contribue à réduire la production d'engrais de synthèse, filière polluante et énergivore.

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « loi anti-gaspillage », la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le **1^{er} janvier 2024** pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.). À cette date, tous les particuliers devraient disposer d'une solution pratique de tri à la source des biodéchets. Il peut s'agir par exemple d'un compost en tas, d'un bac à compost ou d'un « lombricomposteur », si l'on manque d'espace.

Le tri à la source généralisé pourra également s'articuler autour de plusieurs solutions collectives. Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire : gestion de proximité des biodéchets, développement du compostage partagé (composteurs de lotissement, de quartier, ou encore d'établissement), ramassage séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.⁴

Un dépliant très complet sur le compostage est disponible sur le site Internet du SIRTOM (sirtom-region-brive.net). Vous pouvez également le demander par e-mail ou le consulter à la mairie.

Fleurir le village



Sur la base des choix faits par le paysagiste ayant procédé à l'aménagement initial de la place de la Prévôté, l'équipe municipale a retenu les espèces ornementales ayant le mieux résisté à la sécheresse et à la canicule de l'été 2022 et aux éventuels piétinements (notamment sauges et euphorbes).

Une commande a été déposée auprès d'un fournisseur local, afin de combler les manques laissés par les plantes n'ayant pas survécu. Les espèces végétales retenues sont des vivaces destinées à se pérenniser, afin de donner du volume et de la couleur aux massifs (euphorbes, sauges décoratives, rosiers paysagers, lis des Incas, petits arbustes, etc.). Les plants seront mis en place en février-mars 2023. Le jardin médiéval sera également regarni (photo ci-dessus).

Des plantes annuelles fleuries peu gourmandes en eau (bégonia, géranium, dipladenia, etc.) seront ajoutées à la fin du printemps, pour compléter les potées et parterres.

Bien entendu, les habitants sont également encouragés à participer à l'embellissement du village en disposant des plantes ou des potées fleuries devant leurs maisons, leurs murs, à l'exemple de ce beau rosier de la vieille rue (photo ci-contre).

Et pour que tout le monde en profite, n'hésitez pas à partager et échanger les boutures, bulbes et rhizomes issus de vos plantations les plus généreuses. Vous pouvez-même en proposer à la municipalité, en vous adressant à la Mairie.



⁴ Source : ecologie.gouv.fr/biodechets (Ministère de la transition écologique)

Végétaliser le cimetière

Les cimetières sont désormais concernés par la norme « zéro phyto » (extension de la loi Labbé). En conséquence, l'entretien des zones « minérales » (graviers), jadis traitées avec des désherbants, devient problématique. Ce qui conduit de plus en plus de municipalités à « végétaliser » les cimetières et notamment à remplacer les allées de gravier par du gazon, qui est ensuite tondu. Elles sélectionnent pour cela un gazon « peu poussant », afin d'espacer les tontes. Ainsi, de nombreux cimetières sont désormais labellisés « Ecojardin ».

L'équipe municipale de Saint-Robert a choisi également d'embellir le cimetière en y ajoutant, au printemps 2023, quelques plantes arbustives qui viendront égayer les vieilles pierres. Un projet de « jardin du souvenir » (destiné à recueillir des cendres funéraires), est également à l'étude.

Profiter des arbres au cœur du village

Les arbres sont souvent les éléments naturels les plus visibles dans les espaces extérieurs d'une commune. Plus les années passent et plus les habitants du village accordent de l'importance à leur présence. Bien plus que de simples écrans de verdure habillant les places et les rues, ces plantations sont perçues comme un facteur d'épanouissement, de bien-être au cœur du village. C'est une reconnaissance justifiée tant sont nombreuses les vertus des platanes, tilleuls, robiniers, prunus... À Saint-Robert, ce sont de véritables éléments vivants qui ornent la place de la Prévôté, la place JB. Seguin, la place des Écoles et l'avenue Henri Queuille.

Les arbres sont un formidable outil de lutte contre le changement climatique. Ils sont donc appréciés pour leur effet dépolluant, puisqu'ils permettent à la fois d'atténuer l'impact des gaz à effet de serre, mais aussi de réduire l'effet d'îlot de chaleur entre les maisons d'habitation, voire de créer des îlots de fraîcheur. Les arbres sont ainsi utiles, lorsqu'ils ombragent les parkings publics. Il faut aussi reconnaître que pour les habitants et pour les touristes visitant la commune, ils constituent un point de départ très efficace pour aborder la biodiversité. Par ailleurs, les parterres, les massifs ou les haies d'arbustes améliorent la richesse floristique qui, avec la faune très diversifiée qu'ils accueillent, constitue un écosystème complexe. Planter des arbres, des arbustes et d'autres végétaux est devenu en quelque sorte un nouveau service à rendre aux administrés d'une commune.



Pour planter davantage → « La charte de l'arbre »

Une telle charte peut être signée par toute collectivité soucieuse des arbres de son territoire. Elle précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour la préservation, la gestion, la restauration, l'extension et l'enrichissement de ce patrimoine. C'est aussi un document cadre pour les relations avec les concessionnaires de réseaux (eau, électricité, téléphonie, etc.), les aménageurs et promoteurs, les gestionnaires de lotissements et de zones d'activités, les architectes et les entreprises privées.

Focus sur le métier de « cantonnier »

L'entretien des espaces végétalisés est une des missions des agents communaux à Saint-Robert, Sylvain SENGENS et Thierry LAPORTE. Il s'agit d'ailleurs d'un métier qui a évolué au fil des siècles, d'abord uniquement voué au maintien des routes, il s'est diversifié en fonction des préoccupations de la collectivité.

Un peu d'histoire et de vocabulaire

C'est dans la « Généralité de Limoges », région administrative dont Anne Robert Jacques TURGOT est nommé intendant en août 1761, que va apparaître la notion de canton et de cantonnier. Sous la direction de TURGOT, Pierre TRESAGUET, ingénieur des Ponts et Chaussées de la Généralité, met au point un bail d'entretien des chemins dans la province du Limousin à partir de 1764, où il demande de diviser les routes en « cantons », de village à village. C'est à partir de ce nouveau terme de canton qu'il précise que toutes ces parties de route seront entretenues par des « cantonniers » et non par des ateliers ambulants.

Au XIXe siècle, avec le décret du 11 juin 1816 promulguant le « Règlement pour le service des cantonniers salariés chargés de l'entretien des routes et cailloutis », les cantonniers qui, auparavant, recevaient leur travail en adjudication, deviennent des ouvriers permanent de l'État. En 1947, l'appellation de « cantonnier » est remplacée par celle « d'Agent de travaux des Ponts et Chaussées ». Puis, en 1991, on parle des « Agents d'exploitation des Travaux Publics de l'État », rattachés à la Direction départementale de l'Équipement, ou des « Agents d'exploitation de la route » ou « Agents d'entretien de la voirie » pour le personnel rattaché à la fonction publique territoriale. On peut également rencontrer d'autres appellations telles que celles d'agent polyvalent des services techniques, agent d'entretien des espaces verts. À partir de 2011, le terme d'accoroutiste, synonyme d'agent d'entretien de la voirie, est employé pour désigner le travail d'une personne entretenant les dépendances vertes des voies de circulation (routes, chemins, pistes cyclables, sentiers de randonnées, voies vertes, etc.).

Le métier au XXIème siècle

Outre l'entretien des voies, les agents d'exploitation ont aujourd'hui des missions qui se sont étendues à d'autres secteurs de la vie communale, visant principalement les quatre objectifs suivants :

- maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et les abords de la collectivité,
- entretenir les espaces verts de la collectivité,
- maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux de petite manutention sur les bâtiments et la voirie,
- assurer l'entretien courant des machines, du matériel et des locaux utilisés.



Une métamorphose spectaculaire : l'ancienne station de captage d'eau avant et après l'intervention de nos cantonniers

L'entretien des espaces verts et des parcs ; la nécessité de conserver des arbres sains ; l'embellissement du village ; tout cela conduit les agents d'entretien à effectuer un ensemble de travaux saisonniers liés à l'élément naturel végétal :

- effectuer la tonte et le nettoyage des espaces verts,
- tailler les haies, les arbustes et les massifs, élaguer les arbres,
- ramasser les feuilles mortes,
- assurer le traitement phytosanitaire des espaces verts (en bannissant les produits chimiques),
- participer au fleurissement de la collectivité, planter et entretenir les massifs et les bacs à fleurs.

Cet attachement à entretenir soigneusement les espaces végétalisés et à les faire évoluer selon les attentes des habitants est un souci constant de la collectivité, d'un point de vue fonctionnel, esthétique et écologique. Nous pouvons ainsi remercier Sylvain SENGENS et Thierry LAPORTE pour l'attention et les soins qu'ils apportent à ceux de notre commune.

LA TRIBUNE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SAINT-ROBERTOIS

Saint-Robert est riche de ses associations, clubs et actions de bénévolat. Elles sont l'un des piliers du dynamisme de notre village, et cela grâce aux bénévoles qui les font vivre. Un grand merci à tous.

Association des Amis de Saint-Robert

Un demi-siècle dignement fêté !



Alexandre Tharaud, parrain du 50^{ème} Festival

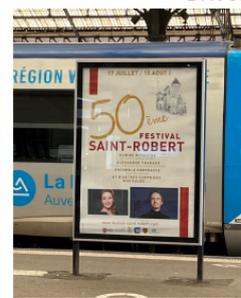
1972 – 2022 : c'est un anniversaire d'importance qui attendait cette année notre association et son festival puisque 2022 marquait notre 50^{ème} année d'existence. Je nous qualifierais de vétéran si cette longévité n'était pas le témoignage d'une dynamique incroyable qui fait que nous avons traversé ces 5 décennies avec allégresse. Bien sûr, comme en toute chose, rien n'est simple et il a fallu bien des fois du courage, parfois même un peu de folie, pour enchaîner toutes ces années qui étaient autant de promesses sans cesse renouvelées. Je remercie tous ceux qui se sont mobilisés depuis 1972 et le lancement des Amis de Saint-Robert par André Rousseau. Je tiens à avoir une pensée particulière pour Marie-Claire Seguin qui nous a quitté il y a quelques semaines et qui a fait partie de ces bénévoles enthousiastes durant de nombreuses années, assumant même tour à tour les fonctions de trésorière et de vice-présidente.

Un tel anniversaire méritait des festivités à la hauteur de l'événement et je crois pouvoir affirmer sans rougir que c'est ce que nous avons fait. D'abord avec une programmation musicale de grande envergure avec Alexandre Tharaud comme parrain de ce 50^{ème} Festival. Autour de lui, Karine Deshayes, Jean-Guihen Queyras, Lucienne Renaudin-Vary, Félicien Brut... autant de grands noms du répertoire classique davantage habitués aux scènes internationales qu'à l'espace plus contraint de notre église. Pourtant ils ont répondu présents ! Je veux croire que la réputation du

Festival et la qualité de son

public n'y sont pas étrangers... Ce fut des soirées merveilleuses avec une fréquentation jamais vue ! Chaque concert a été complet quand les salles de spectacles et les festivals accusent une baisse de 15 à 20 % en moyenne depuis la pandémie du covid.

Pour la 1^{ère} fois, le Festival avait des affiches en gare de Brive.



10 août – Félicien Brut, Lucienne Renaudin-Vary et le quatuor Elmire

J'en suis profondément heureux pour notre village. Car ne perdons jamais de vue que l'on aime la musique classique ou pas, le succès du Festival est un succès pour notre village. Il en découle une réputation et une reconnaissance qu'il convient d'apprécier à sa juste valeur.

Cette belle réussite, nous avons souhaité la célébrer par un acte fort : l'achat de la *Sentinelle* – sculpture de Romain Tiercin exposée en 2021 – pour une installation définitive sur la terrasse du jardin public. L'art contemporain trouve ici toute sa place et cette sentinelle défensive – comme notre église – sera le symbole de la défense de notre patrimoine. Nous devons à la mobilisation de nombreux amoureux de notre village et de son festival d'avoir pu mener à bien ce projet. Qu'il me soit donné ici de les remercier une nouvelle fois. Je n'oublie pas nous plus la Fondation Crédit Agricole qui a apporté une aide décisive. Je salue également la mémoire de notre maire Philippe Hampikian qui s'était montré un réel soutien dans ce beau projet auquel il avait adhéré dès son lancement.

Dans quelques semaines, la *Sentinelle* sera sur son socle définitif et j'en remercie par avance Romain Pascarel qui en assurera gracieusement la réalisation.

Je ne doute pas un instant que cette statue deviendra rapidement un symbole de St-



Robert, au même titre que sa vieille rue ou son église.



4 août – Inauguration de la *Sentinelle*

Avant de conclure, je rappelle que 2022 a également été l'année de la relance de notre café littéraire. Depuis mars dernier, ce rendez-vous mensuel a retrouvé son public et je remercie à ce titre les bénévoles qui s'en occupent ainsi que Mme Paillé de la librairie du Parc à Objat.

Nous voilà donc dans l'écriture d'un nouveau chapitre pour notre association.

Elle vous est ouverte !

Chacun des bénévoles et membres actifs me font leur ambassadeur pour vous souhaiter une merveilleuse année 2023. Qu'elle vous soit douce et pleine de belles rencontres.

Amicalement
Sylvain Moulène
Président

Comité de Jumelage



SAINT-ROBERT / OBERREICHENBACH (Moyenne Franconie – Bavière)
Une solide amitié entre citoyens de nos deux communes jumelées depuis 1985

L'année 2022 fut une année riche de rencontres, d'activités, de temps forts, après deux années difficiles de reports et annulations d'actions au gré de cette fameuse pandémie.

LES TEMPS FORTS

Le voyage à Oberreichenbach

Il s'est déroulé du 26 au 29 mai, avec la participation de Monsieur le Maire Philippe HAMPIKIAN, son épouse Sylvie, Monsieur le 1er adjoint Claude ACHARD et son épouse Josy, conseillère municipale. Une délégation de onze personnes fit le déplacement en covoiturage. Hébergées dans les familles, elles ont été particulièrement bien accueillies par le maire Klaus HACKER et le comité de jumelage allemand.

Le programme fut dense pendant ces trois jours, avec le plaisir de s'exercer à la langue de Goethe :

- Jedi : installation dans les familles, balade dans la commune avec visite commentée de l'église, dégustation de bière au Bier Garten GEYER et de produits franconiens au magasin de village KRESS.
- Vendredi : départ en bus Mercedes vintage des années 50 pour le parc naturel Steigerwald (photo). Petite grimpe en pente douce à 42 m de haut sur la plateforme d'observation pour découvrir la forêt aux essences multiples. Après un excellent déjeuner au château Stollburg, au milieu des vignes, escale à Wilhemsdorf pour la visite de l'église huguenote et du surprenant musée des compas. À la distillerie locale Blaufelder, le groupe a fort apprécié la dégustation de schnaps, de liqueurs et de toasts aux saveurs franconiennes.



- Samedi : journée libre dans les familles, qui a permis à chacun de visiter les villes environnantes Ansbach, chef-lieu du district de Moyenne-Franconie, Bamberg ville classée par l'Unesco, Herzogenaurach et ses fameux magasins d'usine Adidas et Puma, Nuremberg avec sa place centrale, sa belle fontaine et son édifice gothique du XIVème siècle, ou d'autres villages typiques. En soirée, les amis français et allemands ont été accueillis au club sportif par l'orchestre local des anciens, qui a fait résonner la musique traditionnelle. Le maire de Saint-Robert s'est joint spontanément aux musiciens au saxophone, pour le plus grand plaisir de tous. La soirée d'amitié franco-allemande a permis de saluer et discuter avec une cinquantaine de convives, d'écouter les discours des deux maires et des présidentes des comités, d'échanger quelques cadeaux et de déguster encore de bonnes spécialités.
- Dimanche : la délégation de Saint-Robert est repartie après séjour intense en activités et en émotions.

L'accueil de deux couples allemands

En septembre, deux couples d'amis allemands ont été accueillis en visite privée à Saint-Robert, pendant une petite semaine. Ce fut l'occasion de les accompagner pour leur faire découvrir quelques pépites et bonnes tables de la région, sous un soleil généreux ! Une soirée dinatoire a réuni une vingtaine de connaissances de longue date, avant leur départ.

L'invitation au marché de Noël de Nuremberg

Voyage organisé du 25 au 27 novembre par le Conseil départemental. A l'initiative du Président Pascal COSTE, un bus a été mis gracieusement à la disposition des communes corréziennes jumelées avec une commune de Moyenne Franconie pour se rendre en Bavière et vivre en direct, avec les délégations du Conseil départemental de la Corrèze et du Bezirk de Moyenne Franconie, l'ouverture du célèbre marché de Noël de Nuremberg, ce 25 novembre 2022. La Corrèze y présentait un stand pendant un mois, belle vitrine pour notre département, avec les meilleures productions gourmandes et artisanales. Sept jumelages corréziens ont répondu favorablement, dont le comité de Saint-Robert, la municipalité n'étant pas représentée. Hébergés sur place chez nos jumeaux d'Oberreichenbach, nous avons fort apprécié la soirée officielle offerte par le Bezirk, qui a réuni les délégations d'élus de nos deux régions et les comités de jumelage. Une belle initiative du département qui a su mettre à l'honneur les jumelages corréziens !



LES ACTIONS PONCTUELLES



La fontaine de Pâques

Installée le 9 avril, selon tradition franconienne, elle a été inaugurée en présence de Monsieur le Maire Philippe HAMPIKIAN, du Conseiller départemental du canton de l'Yssandonnais Christian BOUZON, des amis des jumelages voisins, d'Ukrainiennes accompagnées de leurs familles d'accueil ([photo 1](#)). Le drapeau ukrainien flottait sur cette fontaine, en signe de soutien et de solidarité à ce peuple frappé par la guerre.

Célébration du Joli Mois de l'Europe

Le 8 mai avec une exposition sur l'Espagne et des activités ludiques pour petits et grands, pour mieux connaître l'Europe.

La rencontre inter-jumelage

Organisée le dimanche 18 juillet à l'occasion de l'ouverture du festival de musique de Saint-Robert, ce fut un après-midi culturel agréable, ponctué par un pique-nique dans le jardin public.

La soirée théâtre

Le spectacle "PERICOLOSO" a été présenté par « Fauteuil 24 » à Coubjours le 27 août, devant une salle comble de 115 personnes ([photo 2](#)).

La « journée périgourdine »

La sortie des adhérents le samedi 24 septembre, a rassemblé 25 personnes. Au programme : visite du château de Lacypierre, déjeuner à Tamniès, festival de théâtre amateur à St-Génies.

Le mini Marché « esprit de Noël »

Organisé en partenariat avec le Club Bel Air Amitiés et le stand du Téléthon, le samedi 3 décembre ([photo 3](#)). Du soleil, du vin chaud, de la soupe à la châtaigne, de la choucroute avec saucisses de Nuremberg et des gâteaux de Noël tout juste rapportés d'Allemagne. Un beau succès !

UNE GRANDE DOULEUR en cette année 2022

Impossible de ne pas évoquer la disparition si brutale de notre maire Philippe HAMPIKIAN le 9 juin. Nous revenions tout juste d'Allemagne, où sa présence avait été fortement appréciée par le Maire Klaus HACKER, qui l'avait reçu personnellement. La Covid a empêché Monsieur le Maire allemand de faire le déplacement à Saint-Robert pour l'enterrement. Mais sachez qu'au moment des obsèques, le glas a retenti en l'église d'Oberreichenbach, suivi de chants dans l'église ; un avis de décès a été publié ainsi qu'un article élogieux dans le journal local ; de très nombreuses marques de sympathie et de soutien ont été adressées à son épouse Sylvie, ainsi qu'au Conseil Municipal, par nos amis allemands.



Philippe, qui avait rêvé d'un village virtuel « **Saint-Roberreichenbach** », nous manquera intensément.

PERSPECTIVES 2023, en bref

- **Réception à l'Ascension de nos amis allemands, du 18 AU 21 MAI**
- Évènement pour les journées européennes du Patrimoine : SAMEDI 16 SEPTEMBRE
- Spectacle vivant nocturne à l'occasion des 40 ans du tournage de la série "Des grives aux loups"

Pour plus d'informations, nous vous invitons à :

- Consulter notre page Facebook du comité de jumelage Saint-Robert : une façon de garder le lien
- Cliquer pour voir la page Facebook et nous suivre !!!
- Nous interroger par mail : jumelage.saintrobert@gmail.com – par téléphone au 06 325 13 323

Le jumelage invite à l'ouverture d'esprit, à la fraternité, à la tolérance et au rapprochement des citoyens. N'hésitez à nous rejoindre !

Annie GAUTHIER, présidente.

Comité des fêtes

L'association du Comité des Fêtes cloture cette année 2022 avec un sentiment profond de manque. Nos premières lignes dans ce bulletin iront pour Philippe et Pépito qui nous ont quittés trop rapidement.

En ce qui concerne le bilan des manifestations de l'année :

JUIN : le **vide-grenier** fut en dessous de nos espérances avec seulement dix exposants, trop peu pour créer de l'attractivité. Il est nécessaire pour nous de reprendre cette manifestation pleinement afin de lui donner un nouveau souffle, un accent particulier doit être mis sur la communication de la journée.

JUILLET-AOÛT : nous avons organisé **six marchés festifs** cette année. Tous dans des conditions climatiques favorables. Les visiteurs et locaux ont répondu présents. Nous avons accueilli environ 600 personnes chaque vendredi, avec un pic de 1200 personnes le 15 Août ! L'association s'est dotée d'une buvette type container, ce qui a permis de faciliter le travail des bénévoles en saison, mais la manutention des tables et chaises reste une tâche fastidieuse que nous n'avons pas pu améliorer encore. Les chars n'ont pas été de sortie cette année. L'équipe composée d'environ **30 bénévoles** est pleinement active et c'est indispensable au bon fonctionnement de la vie associative.

L'assemblée générale, organisée le 18 mars 2022, a permis d'élire le bureau actuel composé de : Maxime MESMIN, président / Stéphane PASCAREL, trésorier / Yoan PASCAREL, secrétaire.

L'association tient à remercier la municipalité pour son soutien. La place du village refaite à neuf a permis des manifestations bénéficiant d'un environnement chaleureux. Les locaux mis à disposition par la commune nous aident à préserver notre matériel en bon état.

Pour toutes les personnes désireuses de nous rejoindre vous pouvez nous contacter au 06 84 39 49 55 (Yoan) ou bien par mail (yoan.pascarel@gmail.com). Nous vous communiquerons la date de notre assemblée, afin de nous retrouver, ainsi que les actualités de l'association.

Merci à tous, prenez soins de vous.

Le Comité des fêtes



Association des Artisans et Commerçants de Saint-Robert

Le 9 octobre 2022, la 29ème édition de la fête du Baco s'est déroulée sous le soleil et a rencontré un vif succès. Nous avons accueilli plusieurs centaines de participants qui étaient présents pour se restaurer et danser. L'orchestre de Nicole Berges a animé cette journée, où l'ambiance était au rendez-vous !



L'engagement, la motivation et la mobilisation des bénévoles de l'association des commerçants et artisans de St Robert a permis cette année encore de maintenir cette manifestation. Je tiens à remercier tous les bénévoles, qui m'ont bien aidé pour mettre au point cette belle journée, notamment tous ceux dont c'était la première participation.



Si vous souhaitez vous investir au sein de notre association, n'hésitez pas à nous contacter, car elle est ouverte à tous : strobartassobaco@gmail.com

Patrick LAFOSSE, président.

Club Bel Air Amitiés

Le club Bel Air Amitiés sort enfin de son sommeil ! Durant l'année 2022, plusieurs activités ont été mises en place. Nos beloteurs sont toujours fidèles au poste tous les vendredis, à 14 heures, dans la salle du club. Les nouveaux intéressés sont les bienvenus !

L'atelier cuisine du mois de mai fut un succès, avec sa mique et son petit salé. Les trois ateliers de créations « pommade » (juin), « eau de Cologne », « couronnes de Noël » (décembre) ont obtenu eux aussi une bonne fréquentation. Toutes ces manifestations ont eu lieu dans une ambiance très amicale. Le repas, organisé le 18 octobre au restaurant « Les collines », à Cublac, a permis de nous retrouver tous ensemble et de passer un bon moment autour d'une bonne table, et en chansons !



Quant à notre petit marché de Noël, organisé sur la place de la Prévôté le samedi 3 décembre, ce fut également un agréable moment partagé avec les habitants du village. Les gâteaux, confectionnés par nos adhérents, se sont très bien vendus.

Notre Assemblée Générale 2023, annoncée par des affiches, est programmée le 14 janvier, suivie d'une dégustation de galettes de notre boulanger. À cette occasion, les nouveaux projets sont présentés. Une cotisation annuelle de 15 € est demandée aux adhérents.

Présidente Lily MOLENKAMP - Contact : 06 72 62 50 77

Secrétaire Josy ACHARD - Contact : 06 21 29 67 21

Trésorière Monique DESCOMPS - Contact : 07 82 13 91 30

Club de football – SR3V



L'Entente SR3V est née en juin 2020 de la fusion de trois clubs historiques du département : ceux de Saint-Robert, Vignols-Voutezac et Vars.

Après une première saison écourtée en raison du covid, l'exercice précédent fût le premier à être complet pour notre jeune association. La saison fût très satisfaisante pour l'équipe fanion qui a terminé à la troisième place en poule A de D1, à quatre points seulement du leader qui a accédé au niveau régional. L'équipe réserve, qui a terminé dixième sur 12, est malheureusement descendue de D2 à D3, après une saison pourtant loin d'être catastrophique. L'équipe C en D4 n'a connu qu'un forfait dans la saison et a effectué un parcours honorable. Nos féminines ont accédé à la D1 à la trêve et ont terminé à une belle 5ème place du classement final.

Trois équipes seniors masculines sont toujours engagées cette saison 2022-2023, pour un peu plus d'une soixantaine de licenciés. L'entraîneur général diplômé est, depuis la création du club, Yannick Roche. Il est secondé sur les entraînements par Benoit Sauzeau et Mario Drdic. L'équipe première est en D1, poule unique de 14 clubs cette année, et occupe à la fin des matchs allers une très belle troisième place en championnat. L'équipe réserve est en D3 et occupe la quatrième place de sa poule. L'équipe C est en D4 et est douzième de sa poule.

L'encadrement pour les matchs est :

- équipe 1 : Yannick Roche, Laurent Buisson, Sylvain Sengens
- équipe 2 : Benoit Sauzeau, Eric Gounet
- équipe 3 : Mario Drdic, Florent Têteau, Hans Plomp

L'entente SR3V possède toujours son équipe féminine à huit. Celle-ci vient d'accéder à la D1 à l'issue de la première phase. Les treize joueuses de l'effectif sont encadrées par Bruno Guinet depuis un peu plus d'un an. Laurent Buisson vient l'épauler cette saison. Tony Blanc complète l'encadrement lors des matchs.



Équipe A – D1



Équipe B – D3



Équipe C – D4



Équipe séniors féminines

À ce jour, l'Entente SR3V est donc une place forte du football corrézien et possède 203 licenciés (9ème club corrézien en nombre de licences), avec de très nombreux jeunes qui évoluent au sein du groupement jeunes JSVA.

Notre association propose en fin d'année un calendrier qui est actuellement disponible.

Bureau de l'Entente SR3V

Co-présidents : Laurent Buisson, Sylvain Sengens, Alain Machut

Vice-présidents : Grégoire Lachèze, Quentin Devillers

Trésoriers : Lucie Soulier, Sophie Delage

Secrétaires : Sabine Bourdu, Guillaume Raffin

Contacts : Sylvain Sengens 06 85 01 20 91 / Laurent Buisson 06 80 17 19 70



De haut en bas et de gauche à droite :
équipes U6-U7 ; U8-U9 ; U10-U11 ; U12 – U13 ;
U15 ; U 17

Le groupement jeunes JSVA



En même temps que l'Entente SR3V, un « groupement jeunes » a été créé en juin 2020. Il se nomme « Jeunesse Sportive Vézère Ardoise », communément appelé JSVA. C'est une association entièrement dédiée aux enfants avec un bureau et une trésorerie qui lui sont propres. La JSVA regroupe les licenciés de l'Entente SR3V ainsi que ceux des clubs d'Allasac et de Saint-Viance, ce qui représente environ 130 licenciés au total, sans compter les jeunes U18 et U19 (pas de catégorie U19 au club cette année), qui évoluent donc dans les équipes seniors. Toutes les catégories sont représentées de U6 (5 ans) à U17.

La force de la JSVA est son encadrement puisque vingt-cinq éducateurs s'occupent bénévolement de ces jeunes, deux à trois fois par semaine suivant les âges.

Bureau de la JSVA

Président et correspondant : Laurent Buisson

Vice-président et responsable technique : Julien Chauzu

Trésorier : Alain Buy

Secrétaire : Sandrine Soubrezie

Contact : Laurent Buisson 06 80 17 19 70

Laurent BUISSON, président.

Club de bowls – Bowls Club

Une année non limitée par les règles liées au Covid 19 a permis une saison plus ou moins complète. Pendant la période des expositions artistiques dans la Salle André Rousseau, les activités du Club ont été déplacées dans la Salle Saint Libéral, pour les mois de Juin, Septembre et Octobre, grâce à l'intervention de Mme Josie ACHARD. La fraîcheur de la grande salle fut beaucoup appréciée par nos joueurs ! Par ailleurs, suite à un rapport sur le risque d'incendie, en 2020, le Club avait été obligé de quitter l'espace situé dans la cave pour stocker son équipement. Le changement du chauffage de la salle nous a permis de retrouver l'usage de la cave, ce qui nous convient mieux. Nous remercions à nouveau Mme Achard pour son assistance autour de ce changement.

Nous avons réussi à recruter deux français, mais pour des raisons professionnelles, ils ont été récemment obligés d'interrompre leur participation. Donc nous restons à la recherche de nouveaux joueurs pour renforcer notre équipe. **Les personnes qui ont envie de découvrir le jeu de Bowls à l'anglaise sont invitées à contacter Matthew HUNT**, notre responsable pour la liaison avec la mairie, au numéro ci-dessous. Les séances se déroulent **les lundis à 10 h et les jeudis à 15 h dans la Salle André Rousseau**. La photo vous montre deux joueurs de bowls en action dans la salle Rousseau.



Il règne un esprit de convivialité lors des séances : nous faisons une pause à mi-temps pour boire un café et, après la séance du jeudi, nous proposons un apéritif à ceux qui ont envie de discuter avec leurs collègues dans une ambiance relax ! Cette année, le Club a également fêté le Jubilé des 70 ans de la reine Elizabeth avec un thé anglais chez Chris et Colleen Fagan, dans leur joli jardin. Pour fêter la période de Noël, le Club a organisé un repas festif au restaurant « Le Vieux Cantou a Cublac », pour les joueurs et leurs épouses le 20 Décembre. On espère qu'il sera possible de renouveler le barbecue traditionnel pour arroser la fin de la saison, le 30 Juin.

Matthew HUNT, représentant du comité du club

Contact : 05 55 24 47 59

Association du Pays des Buttes Calcaires



L'association de Pays des Buttes Calcaires (PBC) a été créée en 2014 suite à la dissolution de l'Office de Tourisme d'Ayen. Cinq communes (Ayen, Perpezac-le-Blanc, Rosiers de Juillac, Saint-Robert et Segonzac) ont décidé de s'unir pour promouvoir et animer le plateau de l'Yssandonnais. Une soixantaine de bénévoles de toutes les communes aident à l'organisation des manifestations proposées par l'association PBC : rando du goût (1er dimanche d'avril), rando nocturne (1er ou 2ème dimanche d'août), boucle des plateaux (dernier dimanche de septembre), rando d'Halloween (fin novembre).



Ces sorties sont aussi l'occasion de découvrir la flore protégée des "buttes témoins", plateaux calcaires épargnés par l'érosion, qui dominent les vallons d'Ayen et Saint-Robert. On y trouve, en contrebas des falaises calcaires, une flore particulière, comme la capillaire de Montpellier, une fougère rare et protégée en Limousin. On la trouve notamment aux fontaines de Mazieras et des Tuffets (photo), ainsi que plusieurs espèces d'orchidées sauvages.

Contact : Association du Pays des Buttes Calcaires de l'Ouest Corrèzien, 28 rue des écoles, 19310 Ayen
 pbcasso19@gmail.com ; Site Internet : randopbc19.fr
 Correspondante pour Saint-Robert : Lily MOLENKAMP

AFM Téléthon

Cette année encore Saint-Robert a répondu présent au rendez-vous du Téléthon, le 3 décembre 2022. Une matinée marquée par le passage sympathique des membres du club de cyclotourisme d'Objat. C'est un grand plaisir et un immense honneur de constater une mobilisation locale avec des bénévoles pour lutter contre la myopathie. Pour l'exercice 2022, nous avons récolté 400 € grâce à la vente de gâteaux. Le bénéfice de la vente de fleurs a été remis au coordinateur d'Objat.

Merci à tous les bénévoles pour la vente des gâteaux et des fleurs, à nos commerçants pour leur participation, et merci particulièrement Annie BREUIL pour la confection des gâteaux.

Josy ACHARD

Bilan des années précédentes

Année	Appel 36 37	Internet	Vente sur la commune	Total
2021	20,00 €	30,00 €	576,00 €	626,00 €
2020	20,00 €	60,00 €	700,00 €	780,00 €
2019	50,00 €	25,00 €	431,00 €	506,00 €



Coordination de la Corrèze AFM-TELETHON
60 bis, Avenue Georges Pompidou, 19100 Brive
Tel. : 05 55 17 51 21



Adresse
mail :



telethon19@afm-telethon.fr

En guise de conclusion



Sports, sorties nature, programmes culturels, spectacles, festivités, repas conviviaux, tourisme, voyages, jeux de société, ateliers de cuisine, travaux manuels, etc. Peu de villages de la taille de Saint-Robert peuvent se vanter de bénéficier d'un tel choix d'activités, et ceci grâce aux associations.

N'hésitez pas à venir renforcer les rangs des adhérents et des bénévoles. Cela vous permettra de passer d'excellents moments entre amis et d'avoir la satisfaction de participer à la vie du village



Vous êtes un particulier ou vous représentez une association ? Pour organiser vos fêtes ou manifestations, n'oubliez pas que la commune de Saint-Robert **propose en location la salle Saint-Libéral et la salle André Rousseau**. Pour la réservation, adressez-vous à la mairie.

Les tarifs communaux sont disponibles par téléphone ou sur le site [Internet saintrobert.fr](http://saintrobert.fr)

Album photos – L'année 2022 en « cartes postales »

Le temps des cérémonies



Commémoration du 8 Mai 1945, commémoration du 11 Novembre 1918, inauguration de la Place de la Prévôté, inauguration de la statue « La sentinelle ».

Et celui des fêtes !



Marchés festifs, fête du Bacon, portes ouvertes chez Andrine, ouverture du festival, repas des anciens.

Au rendez-vous des artistes



*Xinarca, récital de chants corses. Spectacle Libre comme l'air (compagnie New Danse Studio)
Statue « La sentinelle » de Romain Tiercin.
Expositions de Jennifer Dean, Marc Cola, Claude Lachartre*

La place de la Prévôté...



Un lieu animé et accueillant, apprécié de tous

de la belle saison...



Soleil, brocante et farniente !

à l'esprit de Noël !



Illuminations, pères Noël et travaux manuels !

Évènement à Saint-Robert !


**LE SALON DE COIFFURE « ANNE-FRANCE »
A VINGT ANS**


Félicitations à notre coiffeuse **Anne-France**, qui vient de fêter les 20 ans de son salon.
Interview réalisée par Stéphanie COLAS

Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je viens de fêter mes 40 ans et me voilà maintenant plus Corrézienne que « cht'i ». Étant arrivée à 19 ans des Hauts de France grâce au coup de cœur de mes parents pour Saint-Robert, et avec l'aide de Jean-Louis DESCOMPS, je me suis très vite sentie adoptée par les villageois.

Peux-tu me parler de ton métier ?

En 20 ans d'exercice à Saint-Robert, j'ai partagé ma passion et transmis mon savoir à quatre apprenties. J'ai réussi à concilier mon travail et ma vie de famille avec amour. Je me forme régulièrement, et le dernier service que je propose, et qui plait énormément, est le lissage Brésilien, qui permet de défriser, dompter, soigner les cheveux sans action chimique pour vous faciliter le coiffage pour une durée de trois mois. La marque de produits de coiffure L'Oréal, avec laquelle je travaille, me forme à chaque saison sur les dernières tendances.

Quelles sont tes projets pour l'année 2023 ?

Me voilà propriétaire du salon, j'ai envie de l'embellir en le relookant. La rénovation démarre dès cette année par les extérieurs, et ensuite l'intérieur, pour un espace bien-être et d'autres projets à venir.

Le message d'Anne-France : « **Je tiens à remercier tous mes clients pour toutes ces belles années.** »



Autre bonne nouvelle pour 2023 : la brûlerie de café « **Le café d'Ambre** » s'installera prochainement à Saint-Robert, certainement suivie d'un projet de restauration.



Ils tiennent boutique	
<p>Le Fournil de Saint Robert Boulangerie Pâtisserie, pain cuit au feu de bois 11 rue Edouard Blanchard. Tel : 05.55.25.14.12</p> <p>La boucherie du village Boucherie Charcuterie Traiteur Dimitri et Angélique, 6, place de la Prévôté.</p> <p>Chez Sonia Épicerie Fromagerie Alimentation Presse 85 place de la Prévôté. Tel : 05-55-85-25-95</p>	<p>Le Bistrot de Saint Robert 85 Place de la Prévôté. Tel : 05-55-85-25-95</p> <p>Le Café Perché Salon de Thé, 23 Place de la Prévôté</p> <p>Les Brocantes du Tigre 100 avenue Henri Queuille. Tel : 06.24.02.03.27</p> <p>Cuistot Loco – Foodtruck (burgers et falafels) Tel. : 06.88.62.93.47</p>
Elles prennent soins de nous	
<p>Cabinet d’infirmières Carole PASCAREL et Clarisse TATI, Vieille rue Tel. : 05.55.22.68.17</p> <p>Cours de yoga Sarah GAVAGHAN - Tél : 06.34.03.69.65</p>	<p>Salon « Anne-France Coiffure » 7, rue Jacques Ranoux., Tel : 05.55.25.59.34</p> <p>Andrine Institut Beauté, spa, bien-être, 5 place Pierre Siméon Bourzat Tel. : 06.14.60.63.60</p>
Ils s’occupent de nos maisons	
<p>Maçonnerie Générale Gros Œuvre Bâtiment Romain PASCAREL Les Carteresses Tel : 05.55.25.14.91</p> <p>Menuiserie, Escaliers, Agencement MAZY Frères Rue de Bellevue. Tel : 05.55.25.21.53</p> <p>Électricité Générale Jean-Pierre RAFAILLAC 3 rue Saint-Libéral Tel. : 05.53.50.86.96</p> <p>Menuiserie, fenêtres - Ets Océane MESMIN Z.I. Bridal, ave de l’industrie, 19130 Objat Tel. : 05.55.25.15.10</p> <p>Plomberie Chauffage Sanitaire - Michaël ARDILLIEZ Tel : 05.55.25.18.45</p>	<p>Plâtres Jean-Pierre BORDES Rue Edmond Michelet Tel : 06.22.39.15.36</p> <p>Peinture en bâtiment, plâtres Thomas BOUZONIE Puy de Guimont Tel. : 06.31.15.88.70 – 05.55.22.69.68</p> <p>Peinture, carrelage, bricolage Jean-Marc COLA, auto-entrepreneur multi-services Rue Édouard Blanchard Tel. : 06.23.00.76.19 - Mail : colajeanmarc@yahoo.fr</p> <p>Conseiller Immobilier « Open Immobilier » Laetitia MAURI - Tel : 06.14.90.34.64 Site : openimmobilier.immo</p>
Ils sont près de chez nous, pensez-y	
<p>Garage Sébastien TOCABEN Les Bas Pardoux, Segonzac Tel. : 05.55.25.13.90</p> <p>AgriAuto 24, Gwenaël KULIC Mécanique, matériel agricole Le Suquet, Coubjours - Tel. : 06.80 32 14 45</p> <p>L’atelier d’Olivier Olivier NEUVEGLISE, graveur sur verre et cristal 9 route du Soulet, Ayen, Tel. : 06.18.96.99.11</p> <p>Librairie du Parc (partenaire des cafés littéraires) Avenue du 8 mai 1945, Objat Tel. : 05.55.25.02.66</p>	<p>Les ateliers du Haut-Repaire Bouquets de fleurs séchées, brasserie artisanale Haut-Repaire, Coubjours</p> <p>Herboristerie d’Hautefort, Virginie VEYSSET Logis de L’enclos, 11 place du Marquis, Hautefort Tel. : 07.87.32.01.03</p> <p>Les bonnes plantes, Jennifer GAUTHIER Production et vente de plantes médicinales Charniac (Louignac), Tel. : 06.88.06.63.32</p> <p>Fauteuil 24 – Compagnie de spectacles Le Bourg, Coubjours – Tel. : 06.80.71.40.89</p>
<p>Les adresses des gîtes et chambres d’hôte sont disponibles sur le site Internet de la commune. Professionnels : si vous souhaitez figurer dans ces répertoires, merci de contacter la mairie.</p>	

Numéros utiles

Mairie de Saint-Robert Ouverture : le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9 h à 12 h. Ouverture le dernier samedi du mois de 9 h à 12 h. Et sur rendez-vous auprès des élus.	Tél : 05 55 25 11 12 E-mail : commune.saint-robert@wanadoo.fr Site : www.saintrobert.fr
Agence Postale Ouverture : du mardi au samedi de 9 h 15 à 11 h 45. Départ du courrier, du lundi au samedi : 12h Fermeture le premier samedi de chaque mois.	Tél : 05 55 22 68 06
Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive - CABB Standard général Office du tourisme	Tél : 05 55 74 10 00 Tél : 05 55 24 08 80
Instance de l'Autonomie du Canton (Objat) Accueil, écoute, information et coordination pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Permanence les mardis et 3 premiers jeudis de chaque mois.	Tél. : 05 55 25 82 25
Maison Solidarité Départementale de Juillac Assistante sociale	Tél : 05 55 93 79 20
Maison des services d'Ayen Voir services et horaires page 4	Tél : 05 55 25 76 12
Déchetterie d'Objat Ouverture du lundi au samedi : 9 h-12 h et de 14 h-18 h ZI Bridal, 19130 Objat	Tél : 05 55 25 61 24 Mobile : 06 25 54 14 57
Centre Hospitalier de Brive : standard Clinique des Cèdres – Elsan : standard Ambulances Sébastien Breuil (19130 Vars-sur-Roseix)	Tél : 05 55 92 60 00 Tél : 08 26 30 08 88 Tél : 05 55 25 18 19
Numéros d'appel d'urgence Pompiers Urgences, SAMU Police/Gendarmerie Secours pour personne sourde ou malentendante (par SMS)	18 ou 112 15 17 114

Ont participé à la préparation et à la rédaction de ce bulletin : Claude Achard, Lionel Chauprade, Stéphanie Colas, Paula Da Silva, Jean-Louis Descomps, Olivier Desmaison, Valéry Elophe, Sylvie Hampikian, Jean-Pierre Luçon, Laetitia Mauri, ainsi que les présidents ou représentants des associations de Saint-Robert.

Le plan du village a été réalisé par Gérard Le Nin.

Crédit Photos : Claude et Josy Achard, Lionel Chauprade, Philippe et Sylvie Hampikian, Laetitia Mauri, Christophe Mesmin, Lily Molenkemp, ainsi que les photos gracieusement fournies par les associations.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce bulletin, il peut comporter des oublis ou des erreurs.

N'hésitez pas à nous les signaler.

Fait à Saint-Robert – Novembre 2022-Janvier 2023.

Imprimé par Process Impression, 8 bd Henri de Jouvenel, 19130 Objat – Tel. : 05 55 25 00 08

PROCESS
IMPRESSION